

L'ESSENTIEL DE L'INFO

TEMPS DE TRAVAIL ET BADGEAGE



Suite à nos interventions auprès de la DRCPN, une nouvelle note est en préparation portant sur différents sujets relatifs à l'enregistrement du temps de travail des officiers :

- amélioration du badgeage *a posteriori*
- badgeage dans les régimes de travail chevauchant 2 jours calendaires
- prise en compte des RPS dans le cadre des horaires à variabilité.

De même, à notre demande, sera annexée à cette instruction une foire aux questions à l'usage des agents et des gestionnaires sur les principales problématiques rencontrées (officiers travaillant à temps partiel, gérés sur CASPER, femmes enceintes...). Le SCSI a sollicité également un lexique avec un rappel de l'ensemble des terminologies utilisées.

L'identification du temps de travail demeure une avancée significative pour les officiers. Elle est cependant aujourd'hui synonyme de contrainte en raison de difficultés informatiques et de formation des gestionnaires qui génèrent trop de pertes de temps et de dysfonctionnements pénalisant le corps de commandement. Les moyens techniques et humains doivent absolument être déployés afin que les officiers ne soient ni lésés ni infantilisés dans la gestion de leur temps de travail !

BEAUVAU DE LA SÉCURITÉ

Après l'ouverture des travaux en présence du Premier ministre le 1er février et la table ronde consacrée au lien police - population le 8 février, les échanges étaient consacrés à la question importante de l'encadrement le lundi 22 février.



À l'issue d'une étude comparée des modèles d'organisation hiérarchique des polices nationales en Europe et des administrations régaliennes en France, c'est un modèle de recrutement externe des cadres à bac+3 ou bac+5 qui prévaut. L'accès aux plus hautes responsabilités s'effectue ensuite par la voie interne. La police nationale est-elle persuadée d'avoir seule raison avec son modèle obsolète qui divise les cadres en deux corps ? Le SCSI a défendu avec conviction lors de cette table ronde le projet de rapprochement des commissaires et des officiers afin d'unifier l'encadrement supérieur et d'harmoniser la chaîne hiérarchique avec celles de nos partenaires.

FLOUTAGE DES VUES AÉRIENNES DES CRA



Relayant les demandes de plusieurs chefs de CRA, le SCSI a saisi le DCPAF pour que les centres de rétention administrative soient inscrits sur la liste des zones interdites à la prise de vue aérienne par appareil photographique, cinématographique ou tout autre capteur (arrêté du 22 janvier 2020).

Il s'agit en effet d'une mesure de bon sens pour prévenir les fuites alors que les CRA accueillent majoritairement depuis un an des profils délinquants avec une OQTF, sortants de prison ou radicalisés.

Le directeur central nous a indiqué que cette demande serait reprise à son compte par la PAF afin de renforcer la sécurité des CRA en complétant l'arrêté du 22 janvier 2020.

FRAIS DE STAGE ENSP

En dépit d'alertes récurrentes et d'évolutions des procédures en interne, le paiement des frais de stage demeure un problème majeur tant pour la formation statutaire que pour les promotions qui effectuent leur scolarité. Ainsi les officiers qui ont effectué leur stage commandant en 2020, il y a près d'un an pour la première session, n'ont toujours rien perçu.



De même, les officiers de la 25ème promotion attendent toujours les frais de leur stage OPJ effectué en juin/juillet 2020... Le SCSJ a saisi à nouveau l'ENSP qui doit mettre en place un traitement des dossiers plus efficace et plus rapide pour ne pas pénaliser les stagiaires !

INTÉRIM DES POSTES IRP DIFFICILE

Le SCSJ a saisi le DRCPN pour que les officiers exerçant l'intérim d'un poste difficile perçoivent la majoration correspondante de l'IRP de base de 30 % dès le début du troisième mois, à l'image de l'intérim d'un poste de chef de service. En effet, 12 % des postes allocataires de l'IRP D visés à l'arrêté ne sont pas pourvus et des collègues occupent bien souvent de fait ces fonctions qui sont celles de leur N+1 voire N+2. Cette situation n'est pas rare notamment pour des officiers en début de carrière dans des secteurs géographiques peu demandés comme l'Île-de-France.

Nous avons également souligné que tous les postes sensibles et difficiles (notamment en investigation et en service de nuit) ne sont pas dotés d'une IRP D faute d'enveloppe budgétaire suffisante. La crise du management évoquée par le ministre de l'Intérieur repose aussi sur l'absence de prise en compte des responsabilités concrètement assumées par les officiers.

VACCINATION DES POLICIERS CONTRE LA COVID-19

La vaccination a commencé dans les entreprises privées pour les salariés atteints de comorbidités depuis le 25 février mais ses modalités ne sont à ce jour pas précisées pour la fonction publique.



PRINTEMPS 2021

Personnes âgées de 50 ans et plus, professionnels des secteurs essentiels (police, éducation...)

La CFDT le regrette, d'autant que nombre d'agents sont concernés par le maintien des services au public et des informations sont fortement attendues. Concernant la phase 3 du plan de vaccination, pour les professionnels des secteurs essentiels (éducation, police ...) qui devait intervenir au début du printemps : plus tôt les informations seront communiquées, mieux ce sera et mieux cela augurera du déroulement des opérations.

NOUVEAU CALENDRIER DES MOUVEMENTS 2021

Ce calendrier actualisé suite au retard dans la diffusion du MG1 est celui sur lequel se base désormais la DRCPN à titre indicatif. Le SCSJ continuera à vous informer à chaque mouvement.

	1er TG	TG des postes susceptibles d'être vacants	Diffusion des résultats du mouvement	Prise de poste
1er mouvement MG1	12 février	semaine du 15 mars	26 avril	1er mai 2021
2ème mouvement MG2	26 avril	21 mai	6 juillet	1er septembre 2021
3ème mouvement MG3	semaine du 13 septembre	14 octobre	6 décembre	1er janvier 2022